

Programme de la Formation

FORMATION A DISTANCE : Veille, dématérialisation, DUME, E-DUME et coffre-fort électronique : la nouvelle candidature dans les marchés publics

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance
1 étape de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Veille, dématérialisation, DUME, E-DUME et coffre-fort électronique : la nouvelle candidature dans les marchés publics

Modalité pédagogique : Distanciel synchrone

Date(s) : vendredi 23 septembre 2022

Lieu : FORMATION A DISTANCE

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 23 septembre 2022

CONTEXTE GÉNÉRAL

Avec plus de 120 milliards d'euros de commandes par an, l'État, les organismes territoriaux et les hospitaliers sont le premier client des entreprises. Ils signent des commandes sous forme de marchés publics dans 71% des cas, 87% des montants. Et les TPE/PME en bénéficient aussi puisque qu'en 2018, 35% des marchés publics ont été remportés par des entreprises inférieures à 250 salariés.

Depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation des marchés publics est obligatoire. La signature électronique (certificat électronique) ne l'est pas toujours mais va être utilisée dans d'autres cas : facture dématérialisée en pdf signé, lettre recommandée avec accusé de réception électronique, cautions bancaires à signer électroniquement...

Cette formation est animée par Cyril Guilhamet.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Les objectifs de cette formation très opérationnelle sont **rendre la dématérialisation des marchés publics plus efficace, mieux utiliser le certificat de signature électronique, savoir générer et gérer le E-Dume sur les principales plateformes de dématérialisation, dont Chorus Pro.** Savoir également **créer et gérer son ou ses coffre-fort numériques, ainsi que d'autres applications de dématérialisation...**

Les compétences acquises à l'issue de la formation sont :

Bien maîtriser la Dématérialisation et ses outils, dont le Certificat électronique

Savoir créer et gérer un Dume en ligne

Savoir créer et gérer un Coffre-fort numérique

Connaître les autres utilisations de la Dématérialisation, dont ChorusPro.

PRISE EN CHARGE

Cette formation pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'organisme financeur auprès duquel vous cotisez (FIF PL, OPCO EP, etc.)

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : GHERBI Céline - 06.61.96.33.74 - crepabfc@gmail.com

PUBLIC CIBLE

Architecte et salarié des agences d'architecture ayant connaissance de la réglementation des marchés publics

PRÉREQUIS

Venir avec son portable professionnel et des documents de marchés publics électroniques ; s'être déjà inscrit sur les différents sites de dématérialisation ; avoir déjà pratiqué peu ou prou le Dume et les Cfn.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire d'évaluation à chaud, quiz, tests, questions-pièges, contrôles de connaissances par questions test

Modalités pédagogiques :

Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposés et l'atteinte des objectifs définis.

Accès personnes handicapées : Contactez Céline Gherbi au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

Hébergement-transport-restauration :

Consultez notre site internet www.crepabfc.fr (rubrique contact).

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Veille, dématérialisation, DUME, E-DUME et coffre-fort électronique : la nouvelle candidature dans les marchés publics

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

1 étape de validation

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Distanciel synchrone

Date(s) : vendredi 23 septembre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : FORMATION A DISTANCE

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 23 septembre 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Les objectifs de cette formation très opérationnelle sont rendre la dématérialisation des marchés publics plus efficace, mieux utiliser le certificat de signature électronique, savoir générer et gérer le E-Dume sur les principales plateformes de dématérialisation, dont Chorus Pro. Savoir également créer et gérer son ou ses coffre-fort numériques, ainsi que d'autres applications de dématérialisation...

Les compétences acquises à l'issue de la formation sont :

Bien maîtriser la Dématérialisation et ses outils, dont le Certificat électronique

Savoir créer et gérer un Dume en ligne

Savoir créer et gérer un Coffre-fort numérique

Connaître les autres utilisations de la Dématérialisation, dont ChorusPro.

Objectifs pédagogiques opérationnels et évaluable

FORMATEUR(S)

GUILHAMET Cyril

OUTILS PÉDAGOGIQUES

supports PPT de cours vidéoprojeté ; exemples en direct sur les sites internet de dématérialisation de MPS, DUME, E-DUME et CFN

PROGRAMME

Tour de table et présentation des stagiaires

Rappels sur la dématérialisation :

Les outils informatiques et bureautiques, le certificat, la signature des documents, leur préparation...

- Explications de la signature électronique, du certificat... (quoi, comment, où, combien...)
- Comment signer
- Comment zipper
- Faire une enveloppe virtuelle
- Préparer ses documents en fonction du poids et de la connexion
- Préparer son poste informatique à la dématérialisation (signature + certificat)

E-Dume

- Qu'est-ce que le Dume Unique de Marchés Européen
- Comment le remplir en ligne et le mettre à disposition pour Candidater aux marchés publics
- Comment le sauvegarder et le réutiliser pour d'autres marchés

Coffre-fort électronique/numérique

- Utilisation accomplie des principaux coffres-forts électroniques et avantages/inconvénients

Exercices pratiques en direct sur les principales plateformes de Dématérialisation, dont Chorus Pro pour le Dume

- Travail en direct d'utilisation avancée de la Dématérialisation, du E-Dume, du Cfn..., sur l'ordinateur du formateur et les stagiaires sur leurs ordinateurs/documents
- Commentaires et corrections en direct du formateur

Programme formation Veille, dématérialisation, DUME, E-DUME et coffre-fort électronique : la nouvelle candidature dans les marchés publics - Version 1 - novembre 2020

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon
03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com

FORMATION : FORMATION A DISTANCE : Veille, dématérialisation, DUME, E-DUME et coffre-fort électronique : la nouvelle candidature dans les marchés publics

Module : Veille, dématérialisation, DUME, E-DUME et coffre-fort électronique : la nouvelle candidature dans les marchés publics

Modalité pédagogique : Distanciel synchrone

Date(s) : vendredi 23 septembre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : FORMATION A DISTANCE

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 23 septembre 2022

Durée : 1 jour soit 7 heures

dont :

- 7 heures en temps de formation en distanciel

Nb d'étapes totale à valider : 1

Places limitées à : 14

Date de clôture des inscriptions : 19/09/2022

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
- POLE EMPLOI DE MACON Pole Prestation Formations aides
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
- UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle		30,00 € €
Module 1 : Veille, dématérialisation, DUME, E-DUME et coffre-fort électronique : la nouvelle candidature dans les marchés publics		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Tarif unique		300,00 € €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

« **A compter du 30 Août 2021**, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement (Loi du 31 mai 2021), **le PASS SANITAIRE sera impérativement à présenter à l'entrée des locaux du CREPABFC ou des autres lieux dans lesquels les formations sont dispensées.**

Toute personne ne présentant pas soit le PASS SANITAIRE soit un document s'y substituant (Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, certificat de test négatif de moins de 72h, certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois), ne pourra assister aux formations dispensées en présentiel.

Cette disposition ne s'applique pas aux formations dispensées en distanciel. »

Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

Par chèque

A l'ordre du: CREPA Bourgogne Franche Comté

Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Opérateur de compétences (OPCO EP, OPCO Atlas, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS. Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

Vous êtes salariés d'agence libérale, OPCO EP (www.opcoep.fr) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

Vous êtes architecte Libéral, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)